

## Diminution de salaire au nivaux du taux horaire

## Par pierrot80, le 13/02/2008 à 18:37

Je travails dans une entreprise qui vient de changer de logiciel de calcul des payes et depuis nos fiche de paye font apparaitre une différence de notre taux horaire je m'explique avant je gagne9.80€ de I heure mais depuis le changement de logiciel je suis revenu a 9.79€ certes la différence st infime mais multiplier par le nombre d ouvrier et par an les somme sont considérable

Motif donne par la direction a cette baisse de salaire avant le logiciel avait commis une erreur il I on rectifier il n y a pas de différence sur le montant mensuel car je suis mensualise et mon salaire de base (hors prime ) est de1358.00 pour 138.67 heure soit 9.7930338€ ma question on t il le droit de nous diminuer notre taux horaire après un an environ

par avance merci pierre